

Séance du jeudi 06 octobre 2022

Membres
en exercice : 37

Date de la convocation: 30/09/2022

Présents : 28

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron, sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 34

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Elisabeth FALGON, Jacques GENEST, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Émile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibaut ROBERT, Christophe ROUX, John SERROUL, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

REFUS DE VOTE : 0

Représentés : Genevieve DUNY par Thierry MAILLET, Martine IMBERT par Charles VALETTE, Jean LINOSSIER par Michel LOUIS, Georges LLUIS par Laurence PREVOST, Anne-Marie MARION par Karine ACCASSAT, Michel TESTUD par Jacques GENEST

Absents : Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Jérôme GROS

Secrétaire de séance : Laurence PREVOST

DE_2022_060 - Objet : Demande des subventions liées aux sites Natura 2000 B20 (FR8201665) " Allier et ses affluents " et B21 (FR8201666) " Loire et ses affluents "

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment en son l'article L414-1,

Vu les conventions-cadres n°07-001 et n°07-020 ainsi que leurs avenants,

Vu la délibération n°2020-79 du Conseil communautaire en date du 10 septembre 2020 créant un poste d'attaché territorial – chargé(e) de mission Natura 2000/ENS,

Vu la délibération n°2020-107 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2020 portant candidature de l'animation des sites Natura 2000 B20 (FR8201665) « Allier et ses affluents » et B21 (FR8201666) « Loire et ses affluents » pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2023,

Il est rappelé que la Communauté de communes Montagne d'Ardèche est en charge de l'animation des sites Natura 2000 FR8201665 « Allier et ses affluents » et FR8201666 « Loire et ses affluents ».

Dans ce contexte un.e chargée de mission de la Communauté de communes assure la mission d'animation des deux sites Natura 2000 qui consiste notamment :

- à mettre en œuvre l'animation des DOCOB
- mener des actions de connaissances scientifiques et de conservation
- informer, communiquer, sensibiliser
- mettre à jour le DOCOB du site N2000 Allier et affluents

Le poste accompagné de prestations de service, peuvent être financés pour l'année 2023, et ce à hauteur de 80 %, par une subvention du Plan de Développement Rural (P.D.R.) associant crédits européens (Feader) et subventionnement de l'État, comme suit :

Dépenses	Montants	PDR Feader	PDR Etat	Auto-financement
Rémunération de l'animateur	25 581.79 €	12 790.90 €	12 524.89 €	266 €
Frais de déplacement, restauration et hébergement (5 %)	1 279.09 €	639.55 €	626.24 €	13.30 €
Contribution aux frais de structure (15%)	3 837.27 €	1 918.63 €	1 878.74 €	39.90 €
Prestations de service (analyse data sonneurs et suivi chiroptères)	7 220 €	3 610 €	3 536.04 €	73.96 €
Total	37 918.15 €	18 959.08 €	18 565.91 €	393.16 €

RF Préfecture de l'Ardèche
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/10/2022 007-200072007-20221006-DE_2022_060-DE

Il est proposé d'approuver ces subventionnements.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **de solliciter** une subvention pour l'animation des sites Natura 2000 B20 (FR8201665) « Allier et ses affluents » et B21 (FR8201666) « Loire et ses affluents » du montant plafonné de 37 525 € pour l'année 2023.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait et délibéré à Coucouron, le 6 octobre 2022,
Le Président, Jacques GENEST,

